

<b>Identification</b>		<b>Numéro de dossier : 1030689002</b>
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction	
<b>Niveau décisionnel</b>	Conseil municipal	<b>Au plus tard le</b> 2003-08-25
<b>Sommet</b>	Chantier 1.5.3 - Rayonnement international - "Branding" de Montréal	
<b>Contrat de ville</b>	-	
<b>Projet</b>	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	
<b>Objet</b>	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry (projet révisé de Tennis Canada suite au rapport OCPM)	

## **Contenu**

### **Contexte**

Le conseil municipal a adopté à sa séance du 27 janvier 2003 un avis de motion et un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme Plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386). Tel que requis par la Charte, le dossier a été soumis à l'Office de consultation publique de Montréal qui a tenu une assemblée publique de consultation. Celle-ci a été tenue en deux parties les 24, 25 et 26 février et 17 et 18 mars 2003. Le rapport de consultation publique a été déposé le 16 avril dernier.

Suite à ce rapport, les services municipaux et le Centre de tennis du parc Jarry (CTPJ) ont procédé à plusieurs changements visant notamment l'aménagement des espaces extérieurs. Ces changements modifient le périmètre du droit superficiaire du CTPJ et conséquemment les aires "Équipements collectifs et institutionnels" ainsi que "Parc et lieu public" du Plan d'urbanisme. La modification au plan d'urbanisme jointe en annexe, soit le plan intitulé "Affectation du sol Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension" a donc été modifié eu égard au plan soumis au conseil municipal du 27 janvier 2003 pour tenir compte des changements introduits récemment.

### **Décision(s) antérieure(s)**

CA03 14005: 14 janvier 2003. Adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir l'assemblée publique.

CM03 0053: 27 janvier 2003. Adoption du projet de règlement P-03-012 modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir l'assemblée publique.

## Description

Les principales caractéristiques du projet révisé sont les suivantes:

- la forme et la localisation du nouveau court numéro 1 permanent, ainsi que le bâtiment abritant les quatre nouveaux tennis intérieurs restent tels que prévus au projet initial;
- les sept courts extérieurs sont déplacés en direction ouest vers les immeubles du CTPJ; il en résulte que l'empiètement de ceux-ci dans le parc (à l'extérieur du droit superficiaire actuel) est de 6.5 mètres (en comparaison de 35 mètres au projet initial) dans la partie est du CTPJ, et de 24 mètres dans la partie nord, soit près du terrain de baseball;
- le sentier du parc localisé à l'avant du CTPJ est déplacé de 12 mètres en direction est; le terrain entre ce sentier projeté et le CTPJ pourrait être occasionnellement utilisé pendant les tournois. Ce terrain étant de propriété Ville, une autorisation d'occupation du domaine public par l'arrondissement sera requise à ce sujet;
- les sentiers adjacents à la piscine et le long de l'accès menant à la rue Faillon seront cédés à la Ville ce qui correspond à une superficie approximative de 2700 mètres carrés;
- le nouvel aménagement convenu implique que la Ville cède près de 2000 mètres carrés au CTPJ; il résulte de cet échange qu'il y a une diminution du droit superficiaire du CTPJ de près de 700 mètres carrés.

## Justification

Le projet révisé a pris en considération les recommandations du rapport de consultation publique produit par l'Office de consultation publique de Montréal. Les modifications proposées visent à minimiser les impacts du projet par rapport au parc Jarry et à répondre aux besoins variés des différents types d'usagers fréquentant le parc et les installations du CTPJ.

## Aspect(s) financier(s)

Voir le sommaire décisionnel 1020689003 soumis à la séance du conseil municipal du 27 janvier 2003 pour une présentation complète de ce projet.

## Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Parallèlement au présent dossier relatif au plan d'urbanisme, un projet de règlement soumis en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville est déposé (voir sommaire décisionnel 1030689001).

26 mai 2003: Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme Plan directeur de l'arrondissement Villieray/Saint-Michel/Parc-Extension par le conseil municipal.

mi-juin 2003: Consultation par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de règlement soumis en vertu de l'article 89 de la Charte.

25 août 2003: Adoption par le conseil municipal du règlement soumis en vertu de l'article 89.



## Recommandation

		<b>Numéro de dossier :</b>	1030689002
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction		
<b>Niveau décisionnel</b>	Conseil municipal	<b>Au plus tard le</b>	2003-08-25
<b>Sommet</b>	Chantier 1.5.3 - Rayonnement international - "Branding" de Montréal		
<b>Contrat de ville</b>	-		
<b>Projet</b>	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités		
<b>Objet</b>	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry (projet révisé de Tennis Canada suite au rapport OCPM)		

Adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386)

-

**Signataire:**

Jean MASSÉ

\_\_\_\_\_  
Directeur Aménagement urbain et services aux entreprises  
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Numéro de dossier :** 1030689002

Ville de Montréal  
Système de gestion des décisions des instances  
**Pièces jointes au dossier**

**Numéro de dossier :** 1030689002

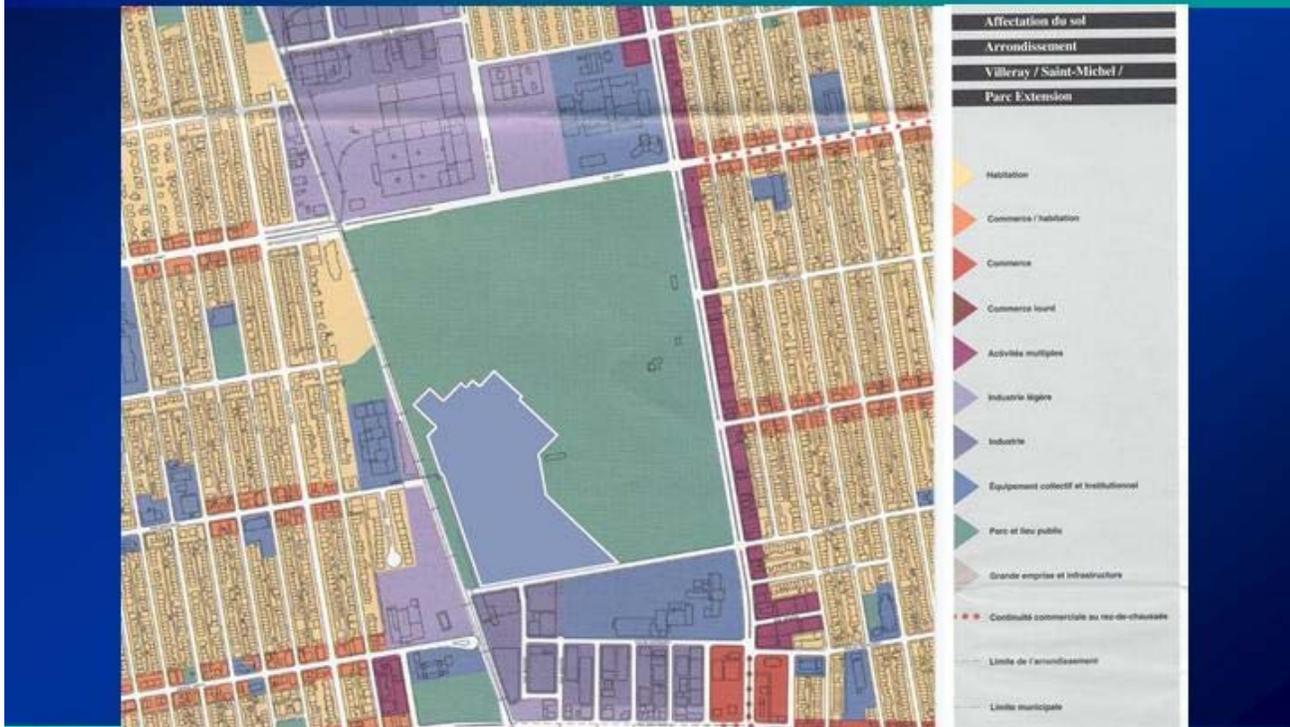
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet</b>	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry (projet révisé de Tennis Canada suite au rapport OCPM)

Annexe 1

## MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

### Modification au plan d'affectation du sol

### Nouvelles limites des aires d'affectation « Équipement collectif et institutionnel » et « Parc et lieu public »



Ville de Montréal  
Système de gestion des décisions des instances  
**Intervention - Secrétariat général , Direction des affaires  
juridiques**

<b>Numéro de dossier :</b> 1030689002	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet</b>	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry (projet révisé de Tennis Canada suite au rapport OCPM)

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**◆Commentaires**

Ci-joint, le projet de règlement:



Règlement-Modif-Plan-Villeray(Stade-Jarry)-AprèsOC

# RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE L'ARRONDISSEMENT VILLERAY / SAINT-MICHEL / PARC EXTENSION (CO 92 03386)

À la séance du....., le conseil de la Ville décrète:

1. Le plan intitulé «L'affectation du sol» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray / Saint-Michel / Parc Extension (CO 92 03386) est modifié par une nouvelle définition des limites des aires d'affectation «équipement collectif et institutionnel» et «Parc et lieu public» du parc Jarry, tel qu'illustrée à l'annexe 1 du présent règlement.

## ANNEXE 1



Ville de Montréal

Système de gestion des décisions des instances

**Intervention - Développement économique et développement urbain , Direction du développement urbain**

<b>Numéro de dossier :</b> 1030689002	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Objet</b>	Adopter le règlement modifiant le plan d'urbanisme (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation "Équipement collectif et institutionnel" du parc Jarry (projet révisé de Tennis Canada suite au rapport OCPM)

**Sens de l'intervention**

Avis favorable

## Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

<b>Ville de Montréal</b>	Assemblée du	26 mai 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	27 mai 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0450

**Article 43.002      **Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique et adoption du Règlement révisé modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386)****

VU la résolution CM03 0053 de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2003 adoptant comme projet de règlement P-03-012 le « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) »;

ATTENDU qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal les 24, 25, 26 février ainsi que les 17 et 18 mars 2003 au Centre 7400;

ATTENDU que suite à la consultation publique, plusieurs changements visant notamment l'aménagement des espaces extérieurs ont été apportés eu égard au projet initial;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement révisé et au sommaire décisionnel;

VU les recommandations du comité exécutif en date des 30 avril et 21 mai 2003, par ses résolutions CE03 0903 et CE03 1075 respectivement,

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku  
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de consultation publique de l'assemblée publique de consultation tenue les 24, 25, 26 février ainsi que les 17 et 18 mars 2003 par l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter le règlement révisé no 03-012 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) », afin d'agrandir l'aire d'affectation « Équipement collectif et institutionnel » du parc Jarry (projet révisé de Tennis Canada).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

---

Gérald Tremblay  
Maire

(certifié conforme)

---

Jacqueline Leduc  
Greffière

GREFFIÈRE

1030689002

-

Jacqueline LEDUC

---

Greffière

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement  
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension**

<b>Ville de Montréal</b>	Assemblée du 15 mai 2003 Séance(s) tenue(s) le(s) 15 mai 2003 Numéro de la résolution CA03 140115
--------------------------	---

**Article 40.005** : Le président appelle cet article de l'ordre du jour.

Il est

proposé par la conseillère Anie Samson  
appuyé par la conseillère Mary Deros

d'adopter le règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension (CO92 03386) afin d'agrandir l'aire d'affectation <<Équipement collectif et institutionnel>> du parc Jarry ( projet révisé de Tennis Canada suite au rapport OCPM).

Le président déclare cette résolution **ADOPTÉE** à l'unanimité.

1030689002  
R40.005  
FL

-

Paolo TAMBURELLO

Francine LECLERC

\_\_\_\_\_  
Président du conseil d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement